



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

UN LIBRARY

A/C.1/42/L.57  
27 octobre 1987  
FRANCAIS

NOV

ORIGINAL : ANGLAIS et ESPAGNOL

UN/DA COLLECTION

Quarante-deuxième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 63 g) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME  
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : APPLICATION  
DE LA RESOLUTION 41/60 I DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE AU  
GEL DES ARMEMENTS NUCLEAIRES

Indonésie, Mexique, Pakistan, Pérou et Suède : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant que, dans le Document final de sa dixième session extraordinaire 1/, première session extraordinaire consacrée au désarmement, adopté en 1978 et unanimement et catégoriquement réaffirmé en 1982 à sa douzième session extraordinaire 2/, deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, elle a exprimé sa vive préoccupation devant la menace que représentaient pour la survie même de l'humanité l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements,

Rappelant également qu'à ces occasions, elle a fait observer que les arsenaux nucléaires existants sont plus que suffisants pour détruire toute vie sur la terre et a souligné que l'humanité se trouve par conséquent placée devant une alternative : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr,

Convaincue de l'urgente nécessité de poursuivre des négociations en vue de la réduction substantielle et de la limitation qualitative des armements nucléaires existants,

1/ Résolution S-10/2.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session ordinaire, annexes, points 9 à 13 de l'ordre du jour, A/S-12/32.

Considérant qu'un gel des armements nucléaires, sans être une fin en soi, serait initialement le meilleur moyen d'empêcher que l'accroissement et le perfectionnement des armements nucléaires existants ne se poursuivent pendant la durée des négociations et créerait par la même occasion des conditions favorables à la conduite de négociations visant à réduire et, finalement, éliminer les armes nucléaires,

Fermement convaincue que le moment est particulièrement propice à un gel de cette nature, car la puissance militaire nucléaire des Etats-Unis d'Amérique et celle de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont maintenant équivalentes et il semble manifeste que, globalement, ces pays sont à peu près à égalité,

Consciente du fait que l'application des systèmes de surveillance, de vérification et de contrôle déjà convenus dans certains cas suffirait à garantir raisonnablement le strict respect des engagements pris en vue du gel des armements nucléaires,

Convaincue qu'il serait de l'intérêt de tous les autres Etats dotés d'armes nucléaires de suivre l'exemple des deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires,

1. Prie instamment, une fois de plus, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires, de proclamer, soit dans des déclarations unilatérales simultanées, soit dans une déclaration commune, le gel immédiat des armements nucléaires, qui marquerait un premier pas sur la voie d'un programme global de désarmement et dont la structure et la portée seraient les suivantes :

a) Le gel comprendrait :

- i) Une interdiction générale des essais d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
- ii) L'arrêt complet de la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
- iii) L'interdiction de tout nouveau déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
- iv) L'arrêt complet de la production de matières fissiles à des fins militaires;

b) Il serait assujetti aux mesures et procédures de vérification appropriées déjà convenues entre les parties dans le cadre des Traités SALT-I 3/ et

---

3/ "Accord intérimaire entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques relatif à certaines mesures concernant la limitation des armes offensives stratégiques" (Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 944, No 13445, p. 3.

SALT-II 4/ ainsi qu'à celles qui ont été convenues, en principe, lors des négociations trilatérales préparatoires de Genève sur l'interdiction complète des essais et à celles envisagées dans le document relatif aux mesures de vérification publié lors du Sommet de Mexico le 7 août 1986 5/, et il s'inspirerait des conclusions du Groupe d'experts scientifiques de la Conférence du désarmement;

c) Il porterait initialement sur une période de cinq ans et serait prorogé lorsque d'autres Etats dotés d'armes nucléaires accepteraient également ce gel, comme l'Assemblée générale les y invite instamment;

2. Prie les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires de lui présenter, avant l'ouverture de sa quarante-troisième session, un rapport commun ou deux rapports distincts sur l'application de la présente résolution;

3. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session une question intitulée "Application de la résolution 42/... de l'Assemblée générale relative au gel des armements nucléaires".

-----

---

4/ "Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives" (voir CD/53/Appendice III/Vol. I, document CD/28).

5/ A/41/518-S/18277, annexe I, pièce jointe.